



Commune de Bora Bora
POPORA TO TATOU OIRE

Extrait de délibération
N°2025.00028 du 25 mars 2025

Portant sur la présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la commune de Bora Bora 2025 - 2030

Le 25 mars 2025, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Gaston TONG SANG, Maire,

Présent(e)(s) : M. Gaston TONG SANG (Maire), M. Victor ROOMATAAROA (Maire délégué de Faanui), M. Teta PENEHATA (Maire délégué d'Anau), M. Luis TAUAROA (9ème adjoint), M. Warren TEAHURAI (7ème adjoint), Mme Mere REUPENA NÉE TAMA (6ème adjointe), Pai AIHO (5ème adjoint), Mme Peggy VAHIMARAE née TEIHOTAATA (4ème adjointe), Mme Nélia MAIARII née TCHE (2ème adjointe), M. Willy TEMARII (1er adjoint), Mme Fifi DANY née REUPENA, Mme Miriama TETOOPA née TUHIRO, M. Raimanutea TINORUA, Mme Vaite VANE, M. Kidjohn TIORI, Mme Graziella POULIN née TAUAROA, M. Tinirau ROIHAU, M. Tinorua TETUANUITEFARERII, M. Philippe TAUAROA, M. Yves TAI YU SING, M. Taiau TERAHITEPO

Procuration(s) : M. Mahuru MARAKAI donne pouvoir à Pai AIHO (5ème adjoint), Mme Mareva TETAHIOTUPA née PEUE donne pouvoir à Mme Mere REUPENA NÉE TAMA (6ème adjointe), M. Tafirai TEHIHIPO donne pouvoir à M. Willy TEMARII (1er adjoint), Mme Gwendolina LING THIEM née DUGAN donne pouvoir à M. Philippe TAUAROA, Mme Marie France HAOATAI née PITO donne pouvoir à M. Taiau TERAHITEPO, M. Temarii TUMARAE donne pouvoir à Mme Miriama TETOOPA née TUHIRO, Mariana ATIU née TANOA donne pouvoir à Mme Peggy VAHIMARAE née TEIHOTAATA (4ème adjointe), M. Taihu MATAIHAU donne pouvoir à M. Gaston TONG SANG (Maire), Nina MAURIN née VAHIMARAE donne pouvoir à Mme Vaite VANE, Mme Marie-France TIHOPU donne pouvoir à M. Victor ROOMATAAROA (Maire délégué de Faanui), Mme Stacy BONET donne pouvoir à M. Warren TEAHURAI (7ème adjoint), Mme Imelda DROLLET née PEU donne pouvoir à Mme Graziella POULIN née TAUAROA, M. Tinirau ROIHAU donne pouvoir à M. Teta PENEHATA (Maire délégué d'Anau)

Absent(e)(s) excuse(e)(s) :

Absent(e)(s) :

M. Raimanutea TINORUA a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 mars 2025

Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée que :

Dans une démarche de visibilité et de transparence, il est présenté le plan pluriannuel d'investissement de la commune qui porte sur la période 2025-2030. Le plan pluriannuel d'investissement est un outil de pilotage financier et politique qui représente les grands travaux que la commune décide d'engager. Même si ce plan a vocation à évoluer en fonction de l'avancée des projets, des capacités financières de la commune, d'opportunités de financements, de nouveaux travaux ou d'aléas rencontrés, il donne une vision à moyen terme des projets d'investissements qui vont être menés par la commune pour ses habitants.

Dans la continuité du Débat d'Orientation Budgétaire qui a eu lieu le 21 février 2025, ce plan pluriannuel d'Investissement 2025-2030 est construit sur des priorités municipales et est présenté par catégorie budgétaire :

- Etude
- Fonciers
- Aménagement terrain
- Aménagement bâtiment
- Installation, réseau, matériel électrique
- Matériel de voirie
- Divers
- Véhicule
- Informatique
- Mobilier
- Cheptel
- Travaux

Ce plan pluriannuel d'investissement sera amené à évoluer en fonction de certains projets en cours de définition et d'élaboration, des aléas rencontrés, de nouveaux projets et des subventions que la commune pourrait obtenir. Il fera l'objet d'une nouvelle présentation en conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- VU la loi organique N° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU la loi N° 2007-1719 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- VU la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
- VU la loi organique n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux communes de la Polynésie Française institué par l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 et modifié par la loi n°2007-1720 et la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- VU l'extrait de délibération n°2025.00006 du 21 février 2025 fixant le débat sur les orientations du Budget de la commune pour 2025 ;
- VU l'exposé du maire,

Dans sa séance du 21 février 2025,

ADOPTE

Article 1 : Approuve le plan pluriannuel d'investissement 2025-2030 tel qu'il a été présenté et dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Article 2 : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 25 mars 2025,
Ont signé l'ensemble des 20 membres présents à la séance.

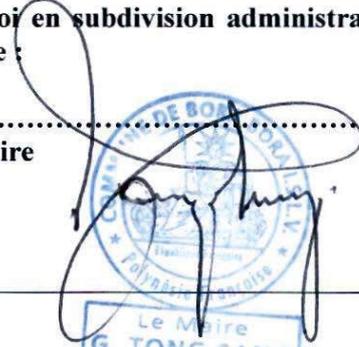
**Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire de la Commune de Bora Bora**




Le Maire
G. TONG SANG

RÉSULTATS DU VOTE :
VOTANTS : 33
POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PROCURATION : 13

Acte rendu exécutoire après publication le :
25/03/2025
et envoi en subdivision administrative des Iles Sous le Vent le :
.....
Le Maire




Le Maire
G. TONG SANG